

[Text]

pushed around when they were walking to Parliament Hill. They are concerned about this.

So far as the law and the Charter is concerned, there is absolutely no doubt that when you are talking about the fundamental freedoms, the freedom of expression includes the right to choose where to exercise that right of freedom of expression. The Charter does say not only is there a right of freedom of speech, but you can express yourself wherever you like.

Then there is the issue of subject to such reasonable limitations as are demonstrably justified in a free and democratic society. This is what we are coming to. However, the freedom of expression definitely does give you the right to choose the time and place of expression, including on private property and government property. When we come to limit that right, we ought to start by recognizing that that right is there and that the Charter recognizes that right.

Senator Bolduc: I agree with that, but it is a matter of a practical and wise decision. Do they have to stand five feet from the door on Parliament Hill?

Mr. Kaplan: I do not know the answer. I am inclined to allow that to happen. If Members of Parliament get jostled, that is part of the job. That is the way I look at it, but my wife did not get pushed around.

Mr. Domm: I would like to make a supportive comment about the concern of the footage or metres, whatever term you want to use. All political parties, not to be partisan, use the distance factor in the governing of their own activities. It may be a caucus meeting, where they put up ropes and stands to keep certain persons, all with rights of expression or rights to ask questions or rights to demonstrate, back from the entrances to their caucus rooms. That has been initiated recently by the NDP in the foyer of the West Block. It has been introduced by the Liberals at their regular weekly caucus meeting. It has been implemented by the government in the form of protection at the entrance to the members' door of the Centre Block.

We can keep them from going on the sidewalk immediately outside the door. We do that by police enforcement and force them across the street. In other words, they cannot set up placards and displays outside the revolving doors because of safety. The concerns of the Liberal caucus about their spouses or children are very legitimate ones; I have the same concerns. I have some reservations about trying to prejudge the rationale for us trying to determine whether it is against our rights.

For security reasons, when someone like Mr. Gorbachev or President Bush or Margaret Thatcher come to Ottawa, we put those barricades farther away. We move them down onto the grass in front of the main entrances so that people are distanced from people who are threatened, whether it be MPs,

[Traduction]

la fille d'une de mes collègues ont été bousculées au moment où elles marchaient en direction de la colline du Parlement. Ils sont donc préoccupés par ce problème.

En ce qui touche au droit et à la Charte, il ne fait absolument aucun doute que la liberté d'expression incluse dans les libertés fondamentales comprend le droit de choisir où on exercera cette liberté d'expression. La Charte accorde aux citoyens non seulement le droit de s'exprimer, mais aussi le droit de s'exprimer où ils le souhaitent.

Il y a ensuite la question de la limitation raisonnable de ce droit qui doit pouvoir se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique. C'est à ce point que nous arrivons. Toutefois, la liberté d'expression comprend certainement le droit de choisir le moment et le lieu où vous vous exprimerez, que ce soit un endroit privé ou un endroit public. Lorsque nous tentons de limiter ce droit, nous nous devons au départ de reconnaître que ce droit existe et que la Charte le reconnaît.

Le sénateur Bolduc: Je suis d'accord avec vous, mais il faut ici faire preuve de sens pratique et de sagesse. Ces personnes doivent-elles se tenir à cinq pieds des portes sur la colline du Parlement?

M. Kaplan: Je ne sais pas quoi vous répondre. Je suis enclin à autoriser ce genre de chose. Si les députés doivent jouer des coudes, cela fait partie de leur travail. C'est mon opinion, mais mon épouse ne s'est pas faite bousculée, elle.

M. Domm: Je voudrais faire un commentaire concernant la distance qu'il faudrait maintenir entre les édifices et les manifestants. Je suis d'accord avec ce point. Sans vouloir me montrer partisan, il faut dire que tous les partis politiques maintiennent ce type de distance dans le cadre de leurs propres activités. Par exemple, dans le cas des réunions de leur groupe parlementaire, des câbles et des petits poteaux sont installés afin de tenir les gens à l'écart des entrées des salles de réunion, même si toutes ces personnes ont le droit de s'exprimer, de poser des questions ou de manifester. Des mesures semblables ont récemment été prises par le NPD dans le foyer de l'édifice de l'Ouest. Ce sont les Libéraux qui ont été les premiers à adopter cette politique pour leurs réunions hebdomadaires. Le gouvernement l'a adoptée en offrant une certaine forme de protection à la porte des députés de l'édifice du Centre.

Nous pouvons tenir les gens à l'écart du trottoir immédiatement adjacent à la porte. Pour ce faire, nous avons recours aux policiers qui les forcent à traverser de l'autre côté de la rue. En d'autres mots, ils ne peuvent se promener avec leurs pancartes et leurs affiches à l'extérieur des portes tournantes pour des raisons de sécurité. Les préoccupations des Libéraux à l'endroit de leurs épouses et enfants sont très légitimes; je les partage. J'hésite toutefois à essayer de justifier notre raisonnement et à tenter de déterminer si cette démarche viole nos droits de citoyens.

Pour des raisons de sécurité, lorsque des gens comme M. Gorbatchev, le président Bush ou Margaret Thatcher viennent en visite à Ottawa, nous plaçons ces clôtures métalliques plus loin. Nous les déplaçons sur la pelouse située en face des entrées principales de façon à éloigner les gens des personnalités—qu'il s'agisse de députés, de sénateurs, de leurs conjoints